

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

ORDONNANCE N° 17/17/70 du 9/6/70

portant ratification des Accords signés entre
la République Populaire du Congo et la République
Démocratique Allemande.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;

LE Bureau Politique du Parti Congolais du Travail et le
Conseil d'Etat réunis en séance élargie entendus,

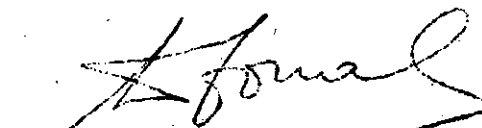
ORDONNE :

ARTICLE 1°.- Sont ratifiés les Accords signés à BERLIN le 14 Mars
1970 entre la République Populaire du Congo et la République
Démocratique Allemande, à savoir :

- Accord de Coopération Economique Scientifique et Technique;
- Accord de Coopération Scientifique et Technique;
- Accord de Coopération Culturelle et Scientifique;
- Accord d'Application de la Coopération Economique et
Technique;
- Accord Commercial.-

ARTICLE 2°.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de
l'Etat./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 9 JUIN 1970



Le Commandant Marien NGOUABI